

9

Compte-rendu de la réunion interministerielle qui s'est tenue au Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif en date du 25/3/1981 de 9H30 à 12H00.

A suivre
3.4.81

o-o

La réunion a été convoquée par le Directeur Général des Affaires Sociales et l'a présidée. Malheureusement tous les départements intéressés n'étaient pas représentés.

Devant la cacophonie de langage sur les C.C.D.F.P., la Présidence de la République a écrit aux départements concernés une lettre leur demandant de se mettre d'accord sur un même langage. Comme réponse à cette demande, le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif a projeté d'organiser une Table Ronde qui se tiendra à KIGALI du 20 Avril au 25 Avril 1981 au Lycée de RUGUNGA. Cette Table Ronde aura pour mission de lever toute équivoque sur les C.C.D.F.P. pour que tout le monde adopte un même langage et sache le contenu de ce vocable.

BEA
Jomer
d
Clavel
21-7-81

Pour se préparer à cette Table Ronde le MINASOCOOP a soumis à la commission technique des documents de travail sur le projet de programme, la liste des participants et les prévisions budgétaires. La commission les a passé en revue et amendés.

cep

La commission a décidé que pour mieux se préparer à la confrontation avec les O.N.G. au cours de la Table Ronde, il faut préparer un document de synthèse succinct sur notre politique des C.C.D.F.P. Comme documents de Référence il y a :

- La politique Sociale du Gouvernement Rwandais .
- Coup d'oeil sur les C.C.D.F.P. .
- Document du M.R.N.D. adopté par le 3e Congrès.

La date de rencontre de cette commission technique pour étudier ensemble ce document de synthèse est fixé au 3/4/1981 à 9H00 au même endroit.

N.B. : Le Directeur Général des Affaires Sociales souhaiterait que ce soit toujours les mêmes personnes qui se présentent pour cette commission technique. En ce qui concerne notre Ministère, il souhaiterait que ce soit le Directeur Général de la Jeunesse ou son adjoint.

Vu et transmis au Ministre

30.3.81

MUKAKAMALI Colette.-

Le 26/3/1981.

Mr Karakezi représenterait
le Département en l'absence
du Directeur et de moi-même
31.3.81

[Signature]

IV. IBYEREKEYE IMIBEREHO Y'ABATURAGE.

Kongre y'Igihugu imaze kubona ko politiki y'imibereho y'abaturage igamiye ko abanyarwanda bose bagira imibereho myiza, bigatuma bakwigeza ku majyambere, yasanze icyo politiki ishingiye ahanini mu guharanira kurushaho kugira ubuzima bwiza, kutaryamirana, gusaranganya umutungo w'Igihugu kwibanda cyane cyane ku byagilira abaturage bose akamaro, mbere yo kwibanda ku bifitiye akamaro buli muntu ku giti cy'e gusa.

Mu magambo ahinnye, intego z'ingenzi z'iyi politiki ni izi zikulikira:

- Gukomeza guhamya amahoro;
- Kwongera umusaruro;
- Kurushaho kujya mbere mu bya tekiniki;
- Gushaka uburyo bwiza bwatuma buli munyarwanda arushaho kumererwa neza mu buzima no ku mulimo;
- Gukoresha mu butabera umutungo w'Igihugu no mu bikorwa byose bituma imibereho y'abanyarwanda yarushaho kuba myiza hakulikijwe amategeko yerekeye uko uwo mutungo ugomba gukoreshwa;
- Guhamya mu banyarwanda Démocratie-Responsable.

Lasta tege
Kugira ngo izo ntego zizabashe kugerwaho, Kongre y'Igihugu yemeje programu ikulikira:

- Gutunganya Umulyango no kuwitaho;
- guhamya no kwita ku buvuzi bw'abaturage;
- Gushaka uburyo imilimo yakwiyongera no guteganyiliza abakozi;
- Guhamya no kwongera inyigisho zikwiranye n'abato n'abakuru;
- Gutunganya, guhuza, kuyobora no gusuzuma neza uko imilimo yose ikorwa mu gihugu.

Kongre y'Igihugu yateganiye ibikorwa bimwe by'ingenzi byatuma iyi programu itungana:

1. Kujijura abaturage: bibanda cyane cyane ku byerekeye gusoma no kwandika, imyuga, ubuhinzi n'ubworozi n'ibindi bikorwa biteganijwe mu bigo bihugura abaturage no gutsura amajyambere.
2. Kwita ku buvuzi bw'iremezo : icyo gikorwa kigamiye kulinda ubuzima bw'abanyarwanda kigomba kwita ku buvuzi bw'imbaga nyarwinshi, cyane cyane kwibanda ku bana, ababyeyi n'abakozi.

9. Gushyiraho ingaga:

Kongre y'Igihugu yemeje ko habaho amashyirahamwe y'urubyiruko, y'abategarugoli n'ay'abakozi kugira ngo yose ashyigikire amatwara aganije gutsura amajyambere mu gihugu. Niyo mpamvu Komite-Nyobozi igomba gushyiraho ayo mashyirahamwe, ikayashakira ibikoresho bihagije n'abakozi babishoboye; urugaga rufite umushinga utunganye rugahita rutangira.

10. Kwongera uburyo bwo gushyikirana no gutumanaho:

Ubwo buryo bwo gushyikirana no gutumanaho bugomba kuba inzira ibangutse yo guhaha amakuru no kugenderana. Niyo mpamvu Leta igomba gushyiraho uburyo buhagije buhuza abaturage hagati ya za Prefegitura na za Komini bakoresheje imodoka, indege, iposta, telefoni, n'ibindi.

11. Kubonereza imigirire-nyarwanda:

Kongre y'Igihugu, imaze gusuzuma imiterere y'umuhango bitiriye "kubatiza" mu mashuri makuru n'ay'isumbuye iyo abanyeshuri batangiye ubwa mbere; imaze kubona ko uwo muhango utuma abo banyeshuri bamererwa nabi, ku buryo bigira ingaruka mbi, ukabakura umutima, ukica umuco nyarwanda, ugahembera inzangano, isabye ko Leta yaca burundu uwo muhango mu mashuri yose y'u Rwanda.

Kongre y'Igihugu isabye Leta gukomeza guhagurukira byimazeyo kurwanya ubwamanzi n'ubuzererezi, n'ibibiturukaho byose.

12. Guteza imbere Urubyiruko, imikino n'imyidagaduro:

Kongre y'Igihugu, itanyuranyije n'icyemezo cyayo cyerekeye ingaga, isabye Leta gukomeza imigambi ifite kuri iyo ntego no kurangiza programu zayo. Leta igomba guha za Ministeri zibishinzwe ibikoresho bihagije n'abakozi babishoboye kugira ngo izo programu zitungane.

/M.I./

Kigali, le 27/03/1981

REPUBLIQUE RWANDAISE

N° 17/06/ 564 /81

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 60 KIGALI
- - - - -

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Secrétaire Général du
Mouvement Révolutionnaire National
pour le Développement
KIGALI
- Monsieur le Ministre (TOUS)
KIGALI
- Madame la Directrice de l'ONAPO
KIGALI
- Monsieur le Directeur de l'ORINFOR
KIGALI.

Objet: Réunion interministéri-
elle du 25/03/81 sur
la Table-Ronde des ONG.

Excellence Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Ministre,
Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre
pour suites appropriées le compte-rendu de la Commission
technique du Centre Communal de Développement et de
Formation Permanente (C.C.D.F.P.) convoquée par mon
Département pour la mise au point des préparatifs de la
Table-Ronde des Organismes Non-Gouvernementaux (O.N.G.)
que nous projetons d'organiser au Lycée de Kigali-Rugunga
du 20 au 25 avril 1981.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif,
Dr. NTABOMVURA Venant.

Copie pour information à:

- Délégué à la réunion (TOUS)



COMPTE-RENDU DE LA REUNION INTERMINISTERIELLE DU 25/03/1981
CONVOQUEE URGEMMENT POUR LA PREPARATION DE LA TABLE-RONDE
DES ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX.

=====

I. INVITATION:

Y ont été invités par téléphone les représentants des services directement intéressés par le Projet "Centre Communal de Développement et de Formation Permanente" (CCDFP). Il s'agissait de:

- Monsieur BIGILIMANA Aloys, Conseiller au M.R.N.D.
- Monsieur GAHAMANYI Célestin, Directeur Général au Ministère de l'Intérieur;
- Monsieur NSABIMANA Dismas, Directeur Général au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;
- Monsieur BALIHE Aloys, Directeur Général au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement;
- Docteur NYABYENDA Célestin, Directeur Général au Ministère de la Santé Publique;
- Monsieur MUGEMA Romuald, Directeur au Ministère de l'Education Nationale;
- Monsieur KANYARUSHOKI Pierre Claver, Directeur Général au Ministère de la Jeunesse et des Sports;
- Monsieur NYILINKWAYA Etienne, Directeur au Ministère du Plan;
- Monsieur MUGEMANA J.M.Vianney, Directeur Général au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi;
- Monsieur BAYIGAMBA Adalbert, Chef de service à l'Office Rwandais de l'Information.

.../...

La réunion a effectivement commencé à 9 h 30 avec les participants dont les noms suivent:

- . Pour le M.R.N.D. :Mr. BIGILIMANA Aloys;
- . Pour le Ministère de la Santé Publique :Mr. MUNYURANGABO Félicien
- . Pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports :Mme MUKAKAMALI Colette
- . Pour le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi :Mr. MUGEMANA J.M.Vianney
- . Pour l'Office Rwandais de l'Information :Mr. BAYIGAMBA Adalbert
- . Pour le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif:Mr.
 - Mr. NYABYENDA Boniface, président de la réunion
 - Mr. NZAMWITA Aloys, rapporteur
 - Mr. NSABIMANA Joseph.

II. OBJET DE LA REUNION:

- Le Président de la réunion a commencé par donner aux participants les raisons pour lesquelles le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif les avait convoqués par téléphone, contrairement aux habitudes. Il s'agissait de les mettre au courant des préparatifs de la Table-Ronde des Organismes Non-Gouvernementaux que le Ministère projette d'organiser au Lycée de Kigali-Rugunga du 20 au 25 avril 1981 et de les associer à la réflexion sur la position commune à adopter par les services officiels face aux Organismes Non-Gouvernementaux.

- Comme documents de référence, il a cité:

- Le Plan d'Action Communale
- Le Plan Quinquennal 1977-1981
- Le Coup d'Oeil sur le C.C.D.F.P.
- La définition de la politique sociale du pays par le Comité Central du M.R.N.D.

III. INTERVENTIONS DES PARTICIPANTS:

- Le représentant de l'ORINFOR a demandé si la Commission nationale de coordination et sa sous-commission technique avait été juridiquement créées par Arrêté-Présidentiel.

- En guise de réponse, le président rappela qu'un projet d'Arrêté-Présidentiel avait été transmis pour étude au Conseil du Gouvernement le 21/7/1980 et qu'il n'était nullement dans les intentions du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif de freiner la mise en place de la Commission nationale et de la commission technique.

Il avoua que suite aux vicissitudes vécues par le Ministère, le suivi a effectivement fait défaut.

- Le représentant du M.R.N.D. regrette que le projet d'Arrêté-Présidentiel ne soit pas encore examiné et qu'on soit obligé de se réunir dans "l'illégalité".

Les participants à la réunion estiment que l'institutionnalisation de ces commissions est nécessaire et urgente mais qu'en attendant les réunions informelles doivent continuer à se tenir régulièrement. En conséquence, on doit relancer le dossier.

- A la question de savoir si cette réunion technique sera suivie par une autre au niveau ministériel avant la tenue de la Table-Ronde, les participants conviennent qu'on ne peut pas retarder l'envoi des invitations mais qu'il faut absolument préparer et envoyer le plus tôt possible le document de travail et convoquer la Commission interministérielle pour le 03/04/81 à 9 h 00 afin de lever toutes équivoques et d'arriver à une position commune à défendre à la Table-Ronde.

- A la question de savoir qui doit faire partie de la Commission technique et de la Commission ministérielle, le président renvoie à l'organigramme du C.C.D.F.P. qui se trouve sur la page 9 du Coup d'Oeil sur le C.C.D.F.P. Pour la Commission technique, il s'agit des Directeurs Généraux directement concernés par le développement rural et pour la Commission ministérielle, il s'agit des plus hauts Responsables des services suivants:

- . Le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif; Président;
- . Le Ministère de l'Intérieur: 1° Vice-Président;
- . Le Ministère du Plan : 2° Vice-Président;
- . Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;
- . Le Ministère de la Jeunesse et des Sports;
- . Le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi;
- . Le Ministère de la Santé Publique;
- . Le Ministère de l'Education Nationale;
- . Le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement;
- . L'Office Rwandais de l'Information;
- . L'Office National de la Population.

A qui revient l'initiative de cette Table-Ronde? - Au MINASOCOOP qui l'a d'ailleurs annoncée dans le Coup d'Oeil en page 30.

Enfin, les participants à la réunion demandent avec insistance de ne plus convoquer sans lettre officielle et sans document de travail préalablement envoyés.

IV. RETOUCHES APPORTEES AUX DOCUMENTS DEJA PRETS:

- à savoir la liste des participants;
- le programme de la Table-Ronde;
- et le budget de la Table-Ronde.

1) La Commission décide de limiter le nombre des participants officiels aux Services et Ministères dont les noms suivent:

- Présidence de la République;
- Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement;
- Ministère de la Défense Nationale;
- Ministère de l'Intérieur;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;
- Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi;
- Ministère de l'Education Nationale;
- Ministère de la Jeunesse et des Sports;
- Ministère du Plan;
- Ministère de la Santé Publique;
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Après cette retouche, les participants sont au nombre de 56 personnes à savoir: -11 Services publics

- 10 Préfets
- 3 Bourgmestres
- 32 O.N.G.

2) La Commission s'est penchée ensuite sur le programme de la Table-Ronde mais en a modifié la méthodologie du travail en commission.

Il a décidé que le Mardi 21 avril 1981 serait consacré aux discours et exposés et qu'en fin de journée, trois Commissions de travail seraient formées pour l'examen des trois thèmes dégagés.

1ère Commission: "Objectifs et définition du C.C.D.F.P.";

2ème Commission: "Moyens matériels requis pour le fonctionnement du C.C.D.F.P.";

3ème Commission: "Moyens humains requis pour le fonctionnement du C.C.D.F.P.".

Les Commissions travailleraient Mercredi et Jeudi pour arriver à remettre leurs conclusions et la synthèse des travaux aux responsables du secrétariat Jeudi à 14 h 30.

Le Vendredi 24 avril 1981 sera consacré à l'assemblée générale pour examiner les rapports des commissions.

Tandis que les prévisions pour la journée du 25 avril 1981 restent inchangées.

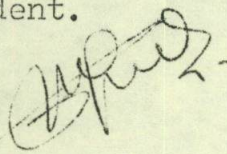
3) Examen du budget de la Table-Ronde:

Il a été soumis au financement de l'UNICEF sur le "volet formation 1980-1982", un budget ainsi ventilé en 6 rubriques:

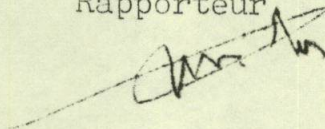
- 1ère Rubrique: Matériel de bureau	:	11.600 FRW
- 2ème Rubrique: Matériel de secrétariat	:	158.180 FRW
- 3ème Rubrique: Essence	:	23.030 FRW
- 4ème Rubrique: Restauration	:	478.250 FRW
- 5ème Rubrique: Réception de clôture	:	50.000 FRW
- 6ème Rubrique: Encadrement	:	185.000 FRW
		<hr/>
<u>T O T A L</u>	:	<u>906.060 FRW</u>
Imprévu 10%	:	90.606 FRW
		<hr/>
<u>TOTAL GENERAL</u>	:	<u>996.666 FRW.</u>
		<u>=====</u>

La Commission a approuvé le budget sans modification.
Après les remerciements d'usage, le Président a levé la séance
à 12 h 00.

NYABYENDA Boniface:
Président.



NZAMWITA Aloys:
Rapporteur



/ S. D. /
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES FINANCES
--
SERVICE DE L'INSPECTION
GENERALE DES FINANCES.

Kigali, le 17 Septembre 1980.

N° 1257/BC.05.00

A traiter par *Juvane*
Date entrée: *3/10/80*
N° Classement: *2057/12-04*

Dr. Suet Form
7.10.80

Monsieur le Ministre des Affaires
Sociales et du Mouvement Coopératif
KIGALI.

Lu 20/10/80

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n° 17/06/1330/80 du 25 juillet 1980 me transmettant pour suites appropriées le compte-rendu de la réunion interministérielle sur la création des centres communaux de développement et de formation permanente, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les observations ci-après.

A la fin du préambule de l'arrêté présidentiel, vous avez omis la mention "AVONS ADOPTE ET ARRÊTONS". Il serait également souhaitable que nous soit précisée la nature et la composition du service central d'appui mentionné à l'article 5.

Les tâches dévolues à la commission interministérielle sont du ressort des techniciens. Il ne me paraît pas nécessaire que cette commission soit composée de ministres qui sont très souvent pris par d'autres tâches.

Je voudrais, enfin, vous demander l'incidence chiffrée de ce projet qui, à mon avis, risque de nous coûter trop cher, malgré l'aide de la FAO et des autres organismes dont vous n'avez pas précisé les noms.

Le Ministre des Finances
D. NTIRUGIRIMBAZI.-

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise KIGALI.

- Monsieur le Ministre (TOUC)
KIGALI.

M. Juvane

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

COMPTE-RENDU DE LA REUNION INTERMINISTERIELLE
DU 8 JUILLET 1980 POUR L'EXAMEN DU TEXTE DE
L'ARRETE PRESIDENTIEL PORTANT CREATION D'UNE
COMMISSION INTERMINISTERIELLE ET D'UNE SOUS-
COMMISSION TECHNIQUE CHARGES DE DEBROUILLER TOUS
LES PROBLEMES TECHNIQUES RELATIFS A LA MISE EN
PLACE ET AU BON FONCTIONNEMENT DES C.C.D.F.P.
DANS LES COMMUNES DU RWANDA.

C'est à 9 heures que dans la salle des conférences du
Conseil Scientifique Consultatif pour les problèmes socio-démogra-
phiques la réunion s'est ouverte pour l'examen de la création d'une
structure nationale d'encadrement des Centres de Développement et de
Formation Permanente.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur NZAMWITA Aloys, Responsable des Etudes et Projets,
responsable du projet de mise en place
des C.C.D.F.P. et président de la réunion.
- Monsieur NSABIMANA Joseph, Responsable adjoint du projet C.C.D.F.P.
- Madame BARASOKOZA Agnès, Rapporteur de la réunion.
- Monsieur KANYARUSHOKI Claver, Directeur au Ministère de la Jeunesse
et des Sports.
- Monsieur KAREKEZI Célestin, Chef de Division au Ministère de l'Agric-
ulture et de l'Elevage.
- Monsieur KALIMUNDA Joseph, Chef de Bureau au Ministère de la
Fonction Publique et de l'Emploi.
- Monsieur RWAMIGABO Jean Chrysotome, Chef de Division au Ministère
du Plan.
- Monsieur SEMUSAMBI Félicien, Journaliste à l'Imvaho.
- Monsieur RWICANINYONI Justin, Directeur au Ministère de l'Education
Nationale.
- Monsieur GATARAMA Cyprien, Chargé des Formations Médicales Agréées
au Ministère de la Santé Publique.

Etaient absents les représentants du M.R.N.D. et du Ministère
de l'Intérieur.

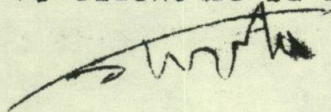
Le président de la réunion remercie les Ministères et les
services représentés, présente les participants l'un après l'autre
et passe aussitôt aux points traités dans les précédentes réunions,

De même s'est-on demandé s'il fallait prévoir deux rapporteurs et on maintint deux rapporteurs parce que quand l'un s'absente la commission s'y retrouve plus facilement. Faudra-t-il garder un parallélisme entre responsabilités ministérielles dans la commission et dans la sous-commission ? Il semble que ce ne sera pas nécessaire et que cela pourra figurer plutôt dans le règlement d'ordre intérieur que dans le texte même de l'arrêté présidentiel.

Pourtant une question est restée ouverte. Le Service Central d'appui n'est pas défini : on ne connaît pas sa composition ni son rôle précis. Le président a répondu que pour le moment le service en tant que tel n'existe qu'à l'état embryonnaire avec une sorte de secrétariat désigné comme équipe de coordination des problèmes relatifs aux C.C.D.F.P. et qui comprend messieurs et mes dames NZAMWITA Aloys, comme responsable du projet, NSABIMANA Joseph comme responsable adjoint, BYUMA François, KANTAMAGE Patricie et BUKARA Eugénie dans le cadre de leurs attributions ordinaires. Le président pense que cela ne suffit vraiment pas pour dire que c'est bien cela le service central d'appui aux C.C.D.F.P. Sans doute avec le temps il y aura un personnel complètement détaché pour ce service et des moyens adéquats comme ce fut le cas pour le Conseil Scientifique Consultatif. Cependant la non existence de ce Service Central d'appui ne peut nous empêcher d'en voir la nécessité.

Après avoir remercié les participants pour leur sérieuse contribution, le président lève la séance à II H 50.

NZAMWITA Aloys
Président de la réunion



BARASOKOZA Agnès
Rapporteur



- 5 -

PROJET D'ARRETE PRESIDENTIEL PORTANT
CREATION D'UNE COMMISSION INTERMINISTERIELLE
POUR L'ENCADREMENT
DES CENTRES DE DEVELOPPEMENT
ET DE FORMATION PERMANENTE.

- Vu la constitution de la République Rwandaise, spécialement en son article 44;
- Sur proposition du Ministre des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif et après avis du Conseil du Gouvernement en sa séance du

Article 1: Il est institué une commission interministérielle pour l'encadrement des Centres de Développement et de Formation Permanente, ci-après dénommée " La Commission".

Article 2: La commission a pour mission notamment:

1. de prendre toutes décisions relevant du domaine des Centres de Développement et de Formation Permanente (C.D.F.P)
2. d'examiner l'incidence sociale et politique des projets de développement sur l'organisation sociale des lieux où ces projets s'exécutent ou devront être exécutés;
3. de proposer des solutions de nature à réaliser l'équilibre de la communication sociale entre les partenaires sociaux dans les C.D.F.P.;
4. de proposer aux techniciens, responsables des C.D.F.P., de meilleures méthodes d'intégration des projets de développement locaux et de mobilisation de la population pour son propre développement;
5. d'orienter, coordonner, superviser et évaluer les programmes et les activités des C.D.F.P.;
6. de rechercher et d'affecter les fonds et le budget alloués à la réalisation du programme des C.D.F.P.

Article 3: La commission est composée:

- * du Secrétaire Général du Mouvement Révolutionnaire National pour le développement;
- * du Ministre ayant les Affaires Sociales et le Mouvement Coopératif dans ses attributions;
- * du Ministre ayant la Santé Publique dans ses attributions;
- * du Ministre ayant la Planification Nationale dans ses attributions;
- * du Ministre ayant la Politique Intérieure dans ses attributions;

.../...

- * du Ministre ayant l'Agriculture et l'Elevage dans ses attributions;
- * du Ministre ayant l'Education Nationale dans ses attributions;
- * du Ministre ayant la Politique de la Jeunesse dans ses attributions;
- * du Ministre ayant la Fonction Publique et l'Emploi dans ses attributions;
- * du Responsable ayant l'Information Nationale dans ses attributions.

Article 4 : La présidence de la Commission est assurée par le Ministre ayant les Affaires Sociales et le Mouvement Coopératif dans ses attributions.

La première vice-présidence est assurée par le Ministre ayant la Politique Intérieure dans ses attributions.

La deuxième vice-présidence est assurée par le Ministre ayant la Planification Nationale dans ses attributions.

La commission désigne deux rapporteurs en son sein.

- Article 5 : 1. La commission siège au moins deux fois par an sur convocation de son Président et chaque fois que l'exige la situation de l'encadrement des C.D.F.P.
2. La permanence de la commission est assurée par le service central d'appui aux C.D.F.P.

- Article 6 : 1. Cette commission sera secondée par une sous-commission technique composée des responsables des services techniques des Départements pré-cités, concernés directement par les problèmes de développement et d'éducation populaire.
2. La sous-commission technique est présidée par le responsable du service central d'appui aux C.D.F.P. Elle se réunit une fois par trimestre et chaque fois que l'exige la situation du travail des C.D.F.P. sur convocation de son président.

Article 7 : La sous-commission technique peut inviter à ses séances de travail des personnes qui, vu leurs capacités techniques, donnent des avis et considérations sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Ces personnes n'ont pas de voix délibérative.

Article 8 : La commission doit élaborer un règlement d'ordre intérieur. Celui-ci règlera toutes les questions relatives aux convocations des réunions, à l'ordre du jour, aux modalités des séances, aux débats, aux votes et aux frais de son fonctionnement.

Le règlement d'ordre intérieur est soumis à l'approbation de la présidence de la République par le Ministère ayant les Affaires Sociales et le Mouvement Coopératif dans ses attributions.

Article 9 : Les conclusions et recommandations consignées dans les procès-verbaux des réunions de la commission sont envoyées à la Présidence de la République par le Ministère ayant les Affaires Sociales et le Mouvement Coopératif dans ses attributions, dans un délai d'un mois à compter du premier jour de la clôture des débats. Le public en sera informé par l'autorité communale et les C.D.F.P.

Article 10: Le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 11: Le Présent arrêté sort ses effets à la date de sa signature.

===000 000 000 ===